

Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 25 septembre, à 19 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle polyvalente de Venesmes, sur la convocation qui leur a été adressée par le président, M.BURLAUD, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Titulaires présents : MMES BARBIER, DUPRIX, GARCIOUX, HUE, JACQUIN-SALOMON, JOUNEAU, RADUGET, SENDEL, SOUPIZET, TOUZET, MM. ANDRIAU, BEDOULLAT, BELLOT, BURLAUD, DAUBORD, GAMBADE, LABAN, MARECHAL, MATHÉ, MOREAU, PELLETIER, TALLAN, TALLON

Suppléant présent : MME AUBAILLY

Absents excusés : MMES BAEZA-GLOMON CAGLIONI, DUBAUD, PINCZON du SEL, RICHARD, MM. DESBOIS, FAUCHER, MANSSENS, PERCHET.

Pouvoir : MME JOCHYMS à M. BURLAUD, MME PIERRE à MME SOUPIZET, MME SZWIEC à M. TALLAN, M. LANDOIS à M. PELLETIER.

M. BEDOULLAT est désigné secrétaire de séance.

Avant de procéder à l'examen des points de l'ordre du jour, Monsieur le Président demande si des membres du conseil communautaire veulent émettre des observations sur le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2019.

Aucune prise de parole n'étant demandée et aucune observation émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité de ses membres présents.

À la demande de M. MOREAU, Maire de la commune de Chavannes, une minute de silence est observée à la mémoire de MME Pascaline MURAT, adjointe au Maire décédée.

Messieurs CHAMBONNET et LABRUNA, de l'agence VEOLIA EAU de St Amand Montrond, ont été invités pour la présentation du rapport annuel du délégataire de service public d'assainissement collectif 2018 concernant les trois contrats existants sur le territoire.

Monsieur LAGARDE, Président de la Société des Courses hippiques de Lignières-en-Berry, a également été convié pour présenter l'Event Rider Masters (ERM), traditionnel concours complet dont l'étape finale est organisée sur le site hippique de Lignières les 5 et 6 octobre 2019.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

À l'unanimité de ses membres présents :

- **APPROUVE** les rapports du délégataire du service public d'assainissement collectif VEOLIA EAU pour l'exercice 2018, le premier pour la commune de Lignières, le deuxième pour les communes de Châteauneuf-sur-Cher, Saint Symphorien et Venesmes, et le troisième pour la commune de Levet,
- **ADOpte** les rapports annuels sur le prix et la qualité du service assainissement collectif en délégation de service public auprès de VEOLIA EAU pour l'exercice 2018, le premier pour les communes de Châteauneuf-sur-Cher, Saint Symphorien et Venesmes, le deuxième pour la commune de Lignières et le troisième pour la commune de Levet,
- **APPROUVE** le rapport annuel 2018 de l'assainissement collectif en régie du territoire de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher (communes de Vallenay, Saint-Loup-des-Chaumes et Saint Baudel),

- **ACCEPTTE** une admission en non-valeur d'un montant de 181,38 € sur le budget annexe assainissement en régie,
- **ENTERINE** la décision d'effacement de dettes sur les budgets annexes assainissement régie d'un montant de 565.40 € et ordures ménagères pour la somme de 606.77 €,
- **ACCEPTTE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 6 700 € à la commune de Châteauneuf-sur-Cher pour les travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif existant de la salle de sport créée dans l'ancien centre de secours représentant 25% du montant HT des travaux,
- **ADOPTE** la décision modificative n° 1 de virement de crédits de l'exercice 2019 sur le budget annexe de l'assainissement collectif en régie,
- **ADOPTE** la décision modificative n° 2 de virement de crédits de l'exercice 2019 sur le budget annexe de l'assainissement collectif en DSP,
- **ACCEPTTE** de contracter un prêt d'un montant de 150 000 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire pour les travaux de création d'un réseau d'assainissement collectif au hameau de la Roche sur la commune de Corquoy, selon les conditions suivantes :
 - Montant de l'emprunt : 150 000 €
 - Durée : 25 ans
 - Taux fixe nominal : 0.67 %
 - Echéance constante annuelle : 6 536.55 €
 - Frais de dossier : 150 €
- **ACCEPTTE** de contracter un prêt d'un montant de 90 000 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement d'eaux usées rue Nationale à Levet selon les conditions suivantes :
 - Montant de l'emprunt : 90 000 €
 - Durée : 25 ans
 - Taux fixe nominal : 0.67 %
 - Echéance constante annuelle : 3 921.93 €
 - Frais de dossier : 90 €
- **ACCEPTTE** le renouvellement de contrat proposé par le prestataire informatique SEGILOG à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 3 ans dont le montant de la prestation destiné à l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels s'élève à 7 074.00 € HT et le montant de la prestation destiné à l'obligation de maintenance et de formation s'élève à 786.00 € HT,
- **ADOPTE** les tarifs du gîte d'étape et de séjour pour l'année 2021 et **ACCEPTTE** de louer le matériel de sonorisation aux locataires du gîte, pour un montant de 50 € le week-end ainsi que le dépôt de garantie de 800 € dans le cadre de son utilisation, dépôt de garantie qui sera retenu en cas de dégradation de ce matériel,
- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'ACEVA pour l'organisation de l'Event Rider Masters (ERM) les 5 et 6 octobre 2019 au pôle du Cheval et de l'Âne à Lignières,
- **ACCORDE**, aux organismes listés ci-dessous, des subventions pour leurs actions culturelles respectives:

○ Saison culturelle de Levet	1 500 €
○ Let's go Levet	300 €
○ Troc et culture de Levet	300 €
- **ACCEPTTE** le don de 118 € provenant de l'association LOISIRS SYMPHORINOIS présente au marché des producteurs locaux du 20 juillet 2019 et affecté au service « enfance-jeunesse »,

- **DECIDE** la création d'un emploi d'agent de maîtrise territoriale à temps complet avec effet au 1^{er} janvier 2020,
- **APPROUVE** les évolutions des opérations en maîtrise d'ouvrage des communes de Levet et de Lignières faisant l'objet d'un avenant n° 1 au contrat de territoire 2017/2020 initial et **AUTORISE** le Président à signer ledit avenant,
- **ADOPTE** les nouveaux statuts de la communauté de communes et **NOTIFIE** la délibération au maire de chacune des communes membres, les conseils municipaux devant être obligatoirement consultés dans un délai de 3 mois à compter de cette notification conformément aux dispositions des articles L. 5211-17, L. 5211-20 et L. 5211-5 du CGCT ;
- **APPROUVE** la modification statutaire du Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins de l'Auron, l'Airain et leurs Affluents (SIAB3A) et **NOTIFIE** la présente décision au Président du SIAB3A.

Questions diverses

Recomposition du conseil communautaire – élections municipales et communautaires de mars 2020

Compte tenu des décisions adoptées par les 18 conseillers municipaux, aucune majorité n'a été atteinte. C'est donc la répartition de droit commun qui va s'appliquer après les élections de mars 2020.

Le conseil communautaire sera alors composé de 36 membres contre 37 aujourd'hui.

Aménagement numérique du territoire -commune de Montlouis

La municipalité de Montlouis souhaite, après concertation avec la population assemblée en réunion publique, mettre un terme à l'implantation d'un relai radio comme stipulé dans la convention initiale avec Berry Numérique et utiliser, à la place, le réseau 4G, largement déployé par les opérateurs privés sur la commune par l'installation de petites antennes relais individuelles. Aucune incidence financière ne s'appliquera sur les termes du financement de ce nouvel aménagement numérique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.